

COMMUNIQUE DE PRESSE

Criminalité: priorité à la lutte contre la violence et les infractions contre le patrimoine

Porrentruy, le 15 juin 2012 - **Le ministère public, en collaboration avec le chef du Département des finances, de la justice et de la police et du commandant de la police cantonale, a défini la politique cantonale de lutte contre la criminalité pour l'avenir. La violence sous toutes ses formes, dans le domaine public ou le domaine privé, ainsi que les infractions contre le patrimoine, tels que les vols et les cambriolages, sont les domaines dont le ministère public et la police font leur priorité.**

L'entrée en vigueur du Code de procédure pénale fédéral a considérablement renforcé la collaboration entre le ministère public et la police. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de fixer les priorités dans la lutte contre la criminalité. L'effort est porté sur les infractions traumatisantes et sur celles qui créent un sentiment d'insécurité dans la population.

Les statistiques policières de l'année 2011 montrent une évolution défavorable dans plusieurs domaines. On note en particulier trop de violence et trop d'infractions contre le patrimoine.

Les axes de la politique criminelle adoptée sont : prévention, célérité et rigueur.

Lutte contre la violence

L'année 2011 a vu une aggravation des violences.

Devant cette évolution, la police et le ministère public doivent prendre des mesures. La violence, par nature, n'est jamais un mode de résolution des conflits acceptable.

Dans le domaine public, la police agira sur les précurseurs de la violence gratuite, à savoir les endroits où l'on consomme de l'alcool et où certains sortent parfois munis d'une arme. Une attention particulière sera portée aux mineurs alcoolisés. Les cas de violence grave seront rapidement portés à la connaissance du ministère public, qui agira avec rigueur à l'encontre des auteurs.

Des cas de brigandages extrêmement graves se sont déroulés sur territoire jurassien: ils ont nécessité et nécessitent encore l'engagement de moyens importants de la part de la police et du ministère public.

Dans le domaine privé, les violences conjugales et les infractions contre l'intégrité sexuelle, en particulier à l'encontre de mineurs, continueront de faire l'objet de l'attention accrue des autorités de poursuite pénale.

Infractions contre le patrimoine

L'année 2011 a vu une augmentation des cas de cambriolages dans les villas, dans les appartements et dans les commerces. Ces infractions sont de façon croissante le fait d'une délinquance spécialisée, transfrontalière et sérielle. Les auteurs agissent avec professionnalisme, parfois en bande. Les vols à la tire, les vols à l'astuce et les vols dans les véhicules sont également en augmentation.

Dans le domaine de la prévention, la police rappellera à la population les principes de prudence à appliquer. 40% des cambriolages de villas sont commis sans effraction: ce chiffre doit pouvoir être baissé. Par ailleurs, une collaboration accrue entre la police et le ministère public devra permettre d'optimiser et d'accélérer les procédures pour détecter plus rapidement les délinquants sériels et les récidivistes, et demander leur arrestation lorsque les conditions en sont réunies.

Ressources

La nouvelle procédure pénale et l'évolution de la criminalité nécessitent des ressources humaines accrues. Huit postes supplémentaires viennent d'être créés à la police. S'agissant du ministère public, des demandes ont été déposées et sont en cours de traitement.

Enfin, la réforme du droit des sanctions, qui devrait supprimer la primauté des jours-amende, permettra aux autorités de poursuite pénale de réprimer ces délits par des sanctions plus adaptées.

Personne de contact : Valérie Cortat, procureure générale, tél 032 420 33 81